

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

ETAIENT PRESENTS :

M. Guy SAILLARD, Président
MM. Henri GUICHARD, Patrick SAUTREY, Marc CAPELLI, Serge BERREZ - vice-présidents
Mme Françoise SARRAND - MM Philippe VINCENT, Jean THERY, Christian RICHARD, Jacques MUYARD, Francis LESEUR, Gérald MELESI, Jacky REVERCHON, Jean-Jacques COURT, Claude GIRAUD, François BOUVERET - Délégués titulaires, MM. Pierre REGNIER et Bruno NEGRELLO, Délégués Suppléants

EXCUSES :

MM. Alain MOUILLOT, Jacques LANÇON, Guy SAVOYE, Adrien LAVIER et Pierre BREGAND - Délégués titulaires
MM. Cyrille BRERO, Jean-Philippe HUELIN, Jean-Louis BALLAUD, Dominique TRONCIN, Jean-Marie PERNET, Pierre FAVRE, Michel DUFOUR, Alain BAILLY-MAITRE, Jean-Louis DUFOUR, Emile BEZIN, Bernard GUICHARD, Maurice BARIOD, Bernard LAUBIER, Louis GREUSARD, Mmes Véronique BRETON, Pierrette BUSSIERE, Déborah BARONI, Marie-Paule FELIX et Mme Lydie CHANEZ – Délégués suppléants
M. le Préfet du Jura
M. le Président du Conseil général
Mme Emilie ALBISSER – Direction régionale de l'ADEME
Mme Agnès SPECQ – SICTOM de la zone de Lons
Mme Audrenne BEDEAU – SICTOM de la Région de Champagne
Mme Johanne GROSSIORD – SICTOM du Haut Jura
M. Franck PACOUD – Communauté de Communes du Pays des Lacs
Mme Sarah VIONNET – Communauté de Communes du Pays de Salins les Bains
M. Christophe DOISEAU - Communauté de Communes du Plateau de Nozeroy

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :

M. Pierre HAAB – Trésorier Principal
M. Eric BOSVY – SICTOM de la zone de Dole
MM. Hubert MARTIN, Didier CAPDEVILLE, et Julien SOULIE- Mmes Zora QOCHIH, Océane RASE-POURCHON, Fanny LOUIS et Sandra MERCIER - SYDOM du Jura.

Monsieur le Président présente Océane Rase-Pourchon, diplômée de l'école des Mines d'Albi, qui sera chargée dans un premier temps du dossier de transfert de l'incinération et de tri pour la DREAL et ensuite du suivi du marché JURALIA et SITA.

Le SYDOM a également recruté Mme Fanny Louis qui arrive de la fonction publique hospitalière et qui rejoint le pôle prévention.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

M. Le Président demande à l'Assemblée de rajouter à l'ordre du jour le point « Ouverture d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe », qui concerne un ajustement des points d'indices.

1/ Compte administratif 2014

Le Compte administratif retrace l'exécution des différents documents budgétaires adoptés au cours d'un exercice : Budget primitif, Budget supplémentaire et Décisions modificatives.

Ce document comptable permet, tant en dépenses qu'en recettes, en Section d'Investissement que de Fonctionnement, de :

- . comparer les prévisions et les réalisations,
- . dégager les crédits à répartir, qui correspondent à des crédits affectés à des opérations ou actions non achevées en totalité à la clôture de l'exercice,
- . d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice.

La Commission « finances » a donné un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 5 février dernier.

Le Bureau syndical du 16 février dernier a émis un avis favorable.

Débat :

M. Sautrey prend la parole en précisant qu'il a repris tout le budget du SYDOM, en faisant un document synthétique. Le total prévu n-1 regroupe le budget primitif 2014 le budget supplémentaire 2014. Les reports sont globalisés, en fonctionnement ou investissement, sur une seule ligne pour empêcher de grossir les chiffres en dépenses ou en recettes ; et supprimés les opérations d'ordres qui grossissent les chiffres, une seule est conservé car importante, c'est la dotation d'amortissement.

Chapitre 042 : opération d'ordre... : c'est à 99 % les dotations d'amortissement, que l'on retrouvera en recette d'amortissement.

Chapitre 65 : qui regroupe les indemnités d'élus, le reversement aux communes riveraines de Courlaoux qui avoisinent les 80 000 €.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 75 : Les tickets restaurant, les loyers (Bipe)...

Chapitre 77 : Une partie de la tva d'exploitation qui a été restitué. La CVAE qui a aussi été restitué par JURATROM ;

Recettes d'investissement :

Chapitre 13 : Participation du SICTOM au Quai de transfert pour le remplacement de la bascule.

Lors de la dernière assemblée, il a été autorisé au Président à contracter un emprunt de 3 500 000 € sur 2014 et 3 500 000 € sur 2015.

11 600 € : régularisation d'écriture comptable, concernant l'électrification du CSJ en 2004.

Excédent d'investissement : 1 370 000 €

Excédent de fonctionnement : 1 825 000 €

Report 2013 : 2 300 000 €

Résultat de clôture : 4 127 706 €

Déduire les restes à réaliser qui seront mandatés en 2015 : 1 850 000 €

Résultat définitif = 2 277 206.26 €, à reporter sur 2015

Après la sortie du Président de la salle,

M. Sautrey propose d'arrêter le Compte administratif de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement : 16 904 344.27 €

Recettes de fonctionnement : 19 697 819.52 €

Dépenses d'investissement : 5 102 184.71 €

Recette d'investissement : 6 436 415.72 €



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a, à l'unanimité,

- ADOPTE le Compte administratif de l'exercice 2014,
- ARRÊTE les résultats définitifs.

M. saillard propose de prendre connaissance des documents concernant la dette.

2/ Compte de gestion 2014

Après s'être fait présenter les Budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les Décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014,

Le Bureau syndical du 16 février dernier a émis un avis favorable.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de gestion proposé par Monsieur le Trésorier principal, pour l'exercice 2014, est en tout point conforme au Compte administratif.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a, à l'unanimité,

- DECLARE que le Compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Affectation du résultat

Monsieur le Président expose au Comité syndical,

que les résultats antérieurs reportés de fonctionnement sont de	2 302 259.49 €
que les résultats de fonctionnement de l'exercice sont de	491 215.76 €
alors l'exercice 2014 a généré un excédent de fonctionnement de	2 793 475.25 €

Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a, à l'unanimité,

- décide d'AFFECTER ce résultat comme suit :

1) S'il y a lieu d'apurer le déficit d'investissement :

- soit prioritairement au compte 1068 :	516 268.99 €
- et le solde disponible est reporté en fonctionnement au compte R002 :	2 277 206.26 €

La Commission « finances » a donné un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 5 février dernier.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Après omission, M. Saillard souhaite approuver le compte rendu du Comité syndical du 20 octobre 2014. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

4/ Budget primitif 2015

Au vu du projet de Budget primitif joint en annexe,

La Commission « finances » a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa réunion du 5 février dernier.

Le Bureau syndical du 16 février dernier a émis un avis favorable.

Débat :

Dépenses de fonctionnement :

60611 : la dépense de près de 5 000 € sur l'année 2014 est dû à une fuite d'eau.

60612 : Suite au projet de valorisation de l'énergie au CDTOM, le SYDOM est dans l'obligation de passer un contrat en matière d'électricité.

60632 : Projet de valorisation de biogaz.

611 : Détournement, dû à un équipement défectueux.

61558 : Rénovation du quai de transfert du SICTOM de Dole

6227 : Contentieux avec JURATROM.

6232 : La journée de formation des nouveaux élus.

6288 : Reversement aux adhérents hormis les quais de transfert qui sont transférer au compte 611.

012 : Il y a un poste et demi en plus.

6541 : C'est une créance de papier

666 : Perte de change de deux contrats en Francs suisses, qui se terminent en janvier 2016.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

6718 : Si le projet de la valorisation du biogaz venait à être adopté, les 1 500 000 € seront utilisés.

Recette de fonctionnement :

7018 : Vente de chaleur et de l'électricité, soumis au tarif d'obligation d'achat réglementé par EDF.

70388 : Redevance Juratrom de 2.5% du Chiffre d'affaire, sur 9.5 mois d'exploitation.

758 : Solde du GER, avec l'ancien exploitant, les prévisions du GER sont partagés : 2 tiers SYDOM, et un tiers Juratrom. Cette somme sera encaissée quand le jugement sera prononcé suite au litige sur le trommel.

Dépenses d'investissement :

Pas d'autofinancement, un report de 4 127 000 € un déficit de 835 000 €. Si le SYDOM investit dans le centre de tri et d'incinération pour environ 8 000 000 €, le SYDOM aura recourt à un emprunt de 3 500 000 €.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a, à l'unanimité,

- ADOPTE le Budget primitif de l'exercice 2015, reprenant les résultats des Sections d'Investissement et de Fonctionnement de l'exercice 2015,
- VOTE, par chapitre, en dépenses et recettes, les crédits inscrits en Sections d'Investissement et de Fonctionnement,
- ADOPTE les balances des Sections d'Investissement et de Fonctionnement et la Balance générale.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

5/ Indemnité du Trésorier principal

Considérant l'assistance apportée par Monsieur Le Trésorier principal à l'élaboration du budget et à la gestion des comptes du SYDOM, il est proposé de lui allouer une indemnité de gestion au taux maximum pour l'exercice 2014.

Débat :

Indemnité pour 6 mois, car M. le Trésorier à commencer au 1^{er} juillet 2014.

Monsieur Sautrey, précise que M. Le Trésorier est disponible et réactif auprès de la collectivité.

Cette indemnité est votée tous les ans.

M. Saillard précise pour information, que la commission des finances s'est réunie pour étudier le bien-fondé des amortissements. Plusieurs amortissements seront supprimés, car trop d'amortissement sur le budget d'investissement, risque de pénaliser la Collectivités sur le budget de fonctionnement.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, avec une abstention,

- S'EST PRONONCE sur le versement d'une indemnité de gestion au taux maximum à M. Le Trésorier principal,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget primitif 2015.

6/ Groupe de travail sur la structure tarifaire.

Le Président propose de constituer un groupe de travail pour optimiser la structure tarifaire du SYDOM : cotisation, tri des déchets recyclables secs, traitement des ordures ménagères résiduelles, stockage.

Le groupe se réunirait 3 ou 4 fois d'ici à septembre prochain en vue de présenter ses propositions au Comité syndical en octobre.

Le groupe pourrait comporter 1 membre par communauté de communes et 2 par SICTOM.

Le Bureau syndical du 16 février dernier a émis un avis favorable.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Débat :

M. Saillard souhaite constituer cette commission, afin de revoir les tarifs.

- SICTOM de Lons = MM Guichard et Vincent
- SICTOM de Dole = Désignation ultérieurement
- SICTOM de Champagnole = MM Saillard et Reverchon
- SICTOM du Haut Jura = MM Capelli et Mélési
- CCPL = M. Berrez
- CCPS = M. Bouveret
- CCPN = M. Brégand

M. Saillard propose le 13 avril pour cette première commission.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a, à l'unanimité,

- CONFIRME la mission, la composition et l'agenda de ce groupe de travail

7/ Registres des marchés publics et des procédures adaptées 2014

Durant l'année 2014, plusieurs marchés publics et procédures adaptées ont été lancés et attribués par le Président et/ou le Directeur Général des Services dont le détail figure en annexe.

Le Bureau syndical du 16 février dernier a émis un avis favorable.

Débat :

M. Saillard précise que le marché du CDTOM apparait mais cette opération était effectuée en 2013.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a, à l'unanimité,

- PRIS ACTE des attributions des marchés publics et des procédures adaptées réalisées en cours d'année 2014,
- de VALIDER les registres des marchés publics et des procédures adaptées 2014.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

8.1/ Postes de chargé de mission prévention

Vu la fin de contrat de la chargée de mission prévention,

Vu les exigences de l'ADEME en matière de suivi du Programme Local de Prévention et la fin de ce dernier,

Vu l'évolution des missions et les responsabilités du premier maître composteur,

Vu le recrutement d'un nouveau maître composteur,

Le Bureau syndical du 16 février dernier a émis un avis favorable.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a, à l'unanimité,

- TRANSFERE l'agent occupant le poste de maître composteur sur le poste de chargé de mission prévention, grade de technicien principal de 2^{ème} classe 4^{ème} échelon, pour une durée d'un an à compter du 1^{er} Janvier 2015,
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- DIT que les crédits sont prévus au Budget primitif 2015 et aux suivants.

8.2/ Autorisation du travail à temps partiel

Le temps partiel sur autorisation est une modalité de temps choisie, négociée entre l'agent et le chef de service ou l'autorité territoriale ayant pouvoir de nomination, dont l'accord préalable est requis.

Actuellement deux agents du pôle administratif sont à 80 % pour une durée de 1 an et un agent du Centre de Stockage du Jura est à 90 %, autorisés par délibération du Comité Syndical.

Les agents ont demandé une prolongation pour une durée d'un an.

Considérant l'organisation du service, il est envisagé de les reconduire.

Le Bureau syndical du 16 février dernier a émis un avis favorable.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Débat :

M. Giraud, maintient sa position de s'abstenir sur le principe de rémunération.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, avec une abstention, a

- DONNE son accord pour que ces agents effectuent un temps partiel (80 % et 90 %),
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à ce dossier,
- LAISSE le soin au Président d'autoriser ou pas les agents demandeurs par arrêté,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget primitif 2015 et aux exercices suivants.

9/ Appel à projets et à candidatures d'Eco-Emballages

Rappels : retenu par Eco-Emballages pour participer à la première phase expérimentale d'extension des consignes de tri (« pots et barquettes plastiques », en sus des plastiques souples en mélange déjà triés et couverts par une convention propre), en 2011,

le SYDOM avait dû renoncer, début 2012, faute d'accord sur la nature fiscale des soutiens apportés dans le cadre de l'expérimentation.

Entre-temps Eco-Emballages a fini par admettre que les soutiens dus au titre de l'expérimentation sont de même nature que les soutiens principaux dus au titre du Contrat pour l'action et pour la performance (CAP).

Contexte du Plan de relance : en vue d'atteindre l'objectif légal de 75% de recyclage des déchets d'emballages ménagers (DEM), Eco-Emballages a décidé de consacrer 90 M€, dans les 2 ans qui viennent, pour 1) améliorer les performances là où elles sont remarquablement faibles (métropoles méditerranéennes et franciliennes, collectivités d'outre-mer), 2) étendre les territoires concernés par les consignes de tri élargies et, parallèlement, 3) moderniser les centres de tri pour trier les nouvelles résines plastiques dans des conditions économiquement soutenables.

Eco-Emballages a donc lancé un appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri, d'une part, et, considérant la nouvelle nomenclature des centres de tri (petit, intermédiaires, gros) un appel à projets pour adapter les centres de tri, créer de nouveaux



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

centres ou créer des plates-formes de sur-tri. Les 2 cahiers de charges et les dossiers de candidature correspondants ont été diffusés à la fin de l'année dernière aux membres du Bureau.

NB : Eco-Emballages ne peut pas s'engager au-delà de la durée de son agrément 2011-2016, toutefois l'agrément sera probablement renouvelé pour 2017-2022 et les consignes de tri définitivement élargies avant la fin de ce prochain agrément.

Dans le cas du Jura, les 2 appels sont dépendants l'un de l'autre, de sorte qu'il convient de les examiner ensemble :

-L'extension des consignes consiste à appliquer les consignes élargies à tout le territoire, par exemple sur le modèle proposé fin 2010, lors de la réponse au 1^{er} appel à projets. Les nouvelles résines bénéficieront d'un soutien à hauteur de 800 €/t

-La capacité du centre de tri le situant aux confins des « petits » et des « intermédiaires » (20 à 40 000 t/an), le projet de tri mérite une réflexion approfondie, car le SYDOM doit choisir entre renoncer au tri des 3 flux (de résine) + films, d'une part, et développer sa zone de chalandise pour justifier son classement, d'autre part, et conserver le tri-flux. Avec une aide aux investissements d'Eco-Emballages, à hauteur de 50% du montant total éligible, aide plafonnée à 700 000 €.

Quelles solutions possibles pour le SYDOM – avantages/inconvénients :

-Petit centre « mono-flux » + films : c'est la solution la plus simple et la moins coûteuse *a priori*, la moins risquée. Mais : les soutiens unitaires diminuent, la machine de tri optique installée en octobre 2014 est sous-utilisée, le centre devient moins attractif pour les collectivités voisines, le coût à la tonne ne diminue pas, le prix de revient augmente, la durée d'amortissement s'allonge.

-Centre intermédiaire « tri-flux » + films : au moins 2 options techniques peuvent être envisagées :

○Créer une capacité de stockage pour sur-trier en temps masqué un flux de plastiques en mélange détourné par la machine de tri optique en service depuis octobre.

Avantage principal : investissement complémentaire modeste, on utilise du temps de tri disponible, inconvénient : la capacité de tri est limitée.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical

Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier

Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin

Validé par : Guy SAILLARD

oAjouter une 2^{ème} machine pour sur-trier en continu : investissement plus conséquent, capacité supérieure.

Dans les 2 cas : des investissements éligibles à l'aide d'EE, à condition d'être retenu, des soutiens optimisés, des capacités disponibles pour attirer des tonnes et garantir l'avenir du site après 2022.

NB : dans tous les cas, le SYDOM pourra profiter du test industriel de la « griffe » de tri des films plastiques proposé par le constructeur-ensemblier NEOS.

Il est proposé au Comité de s'adjoindre les services d'un bureau d'études spécialisés pour analyser les différentes solutions, établir un bilan comparatif avantages/inconvénients, qui sera présenté au Bureau, et préparer la réponse aux 2 appels :

-L'appel à candidatures, car il vaut mieux anticiper l'extension des consignes, sachant que le Jura était prêt en 2010 et que l'extension est inéluctable, d'ici à 2022 (sous réserve du renouvellement de l'agrément d'Eco-Emballages)

-L'appel à projets, car c'est l'occasion de pérenniser le site, avec un risque concurrentiel toutefois. Le Bureau a donné un avis favorable sur ce premier point.

Débat :

M. Saillard précise que des déchets du Louhannais sont accueillis au CDTOM. Le SYDOM prend contact avec la Région Châlonnaise, et également de Bourg en Bresse, pour les rencontrer afin d'atteindre les 20 000 tonnes prévu par Eco-Emballages. L'intérêt de démarcher les collectivités voisines, est de permettre de diminuer le coût des charges.

La griffe NEOS installée par la Société, permet de faire un test de tri sur les films plastiques, au lieu de le faire à la main, c'est la machine qui prend le relais. Sans frais pour le SYDOM.

Que veut dire capacité de stockage pour sur-trier en temps masqué? Le centre de tri est utilisé 2 000 h / an sur 8 000 h, l'idée est de stocker les matières et d'utiliser la chaîne de tri pendant qu'elle n'est pas utilisée uniquement pour trier les films plastiques.

Le budget prévu est entre 10 et 15 000 €. Le bureau d'études est difficile à trouver car les délais de réponses sont courts.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

La Région Chalonnaise, termine leur marché en septembre, peut-être qu'il y aura environ 1 000 tonnes à prendre.

Règlementairement il faut l'accord de la DREAL.

M. Sautrey, souligne le problème de la communication. Le SYDOM confirme que la communication sera pris en charge par le SYDOM pour **tous** les adhérents, étant donné que le SYDOM à la compétence communication.

Décision :

Le Comité syndical, après délibération, a, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à répondre aux deux appels à candidatures et à projets.

10/ Convention OCADEEEE (Eco-Systèmes et Recylum)

Considérant la résiliation anticipée de sa convention le 31 décembre dernier,

l'OCADEEEE propose une nouvelle convention pour les 5 prochaines années, soit du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020, dans des conditions sensiblement identiques, les conditions nationales définies en concertation avec les pouvoirs publics et les associations nationales d'élus.

« Etant précisé que le SICTOM de la zone de Dole signera sa propre convention avec l'OCADEEEE sous réserve de disposer de la délibération conforme, dans les délais, du Comité syndical dudit SICTOM »

Le Bureau syndical du 16 février dernier a émis un avis favorable.

Décision :

Le Comité syndical, a, à l'unanimité,

- AUTORISE le Président à signer cette nouvelle convention,

- DIT que les crédits seront prévus au Budget primitif 2015 et aux exercices suivants,

- DIT que les reversements aux adhérents continueront dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

11/ Adhésion à ATMO Franche-Comté

ATMO Franche-Comté : futur titulaire de l'autorisation d'exploiter le Centre départemental de traitement, l'UVE notamment, le SYDOM s'acquittera désormais directement de la taxe générale sur les activités polluantes, la part due au titre de la pollution de l'air notamment.

Le choix est laissé au SYDOM de payer ladite taxe aux services des douanes ou à l'association régionale agréée, ATMO en l'occurrence, à condition d'y adhérer, le montant de l'adhésion (500 € à confirmer) est alors déduit du montant de la taxe (entre 8 et 10 000 € en fonction des émissions réelles).

Afin de conserver un usage régional des fonds considérés, le Bureau a donné un avis favorable,

Le Comité Syndical, après délibération, avec une abstention, a

- ADHERE à ATMO Franche-Comté.

12/ Adhésion à l'Ascomade

Les pouvoirs publics, Préfet de Région et ADEME, ayant décidé en concertation avec les acteurs concernés de dynamiser la coordination régionale des politiques de traitement, d'une part, le Conseil d'administration ayant décidé d'ouvrir l'association aux collectivités des régions voisines, d'autre part, l'ASCOMADE est appelée à développer ses activités au profit de ses adhérents.

Dans ces conditions, le Bureau a demandé des précisions, communiquées entre-temps,

Débat :

M. Régnier signale qu'il y a quelques années les élus ont renouvelé excessivement les adhésions à l'Ascomade, il faut des projets réels et sérieux pour prendre une décision.

L'ascomade est composé du Président du SYTEVOM, la Vice-présidente du SYBERT, une adjointe de la Ville de Besançon.

M. Berrez précise avoir eu bonne impression lors d'une rencontre. La CCPL est adhérent pour le « SPANC » et la catégorie « déchets », et que si le SYDOM adhère cela peut être un complément pour les adhérents du SYDOM.

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

M. Sautrey, précise que le SICTOM de Dole participe à des réunions d'information, sans être adhérent, et qu'il ne faut pas s'attendre à plus. M. Sautrey ne voit pas comment l'Ascomade peut apporter des choses en plus au SYDOM. Et précise que les SICTOM qui adhèrent à l'ascomade hors déchets ne peuvent bénéficier de la réduction.

M. Martin précise que l'Ascomade organise des échanges avec différents acteurs sur les déchets notamment. Sans compter, que si personnes n'adhèrent : le SYDOM ne bénéficiera plus du groupe « prévention ».

M. Sautrey se demande s'il y a urgence, car il pourrait avoir une incidence lors de la fusion Bourgogne-Franche Comté. Mais ceci n'a rien à voir, en effet, si l'Agglomération de Bourg en Bresse, ou le SMET 71 sont intéressés, ils pourront adhérer eux aussi à l'Ascomade.

M. Cappelli précise que l'Ascomade a participé financièrement à l'organisation sur le gaspillage alimentaire.

M. Saillard confirme que si le SYDOM adhère, il fera un point dans un an.

Décision :

Le Comité Syndical, après délibération, avec 4 voix contre et 3 abstention, a

- ADHERE à l'ASCOMADE, pour un montant de 13 847 € en 2015, dont un premier acompte de la moitié (6 923.50) payable à l'adhésion, le solde pouvant être revu à la baisse en fonction de l'activité.

12/ Ouverture d'un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe.

Le SYDOM du Jura a recruté un agent en détachement du Centre Hospitalier de Lons le Saunier.

La CAP du Centre de Gestion du Jura du 19 décembre 2014 a émis un avis favorable sur un poste d'Adjoint d'animation de 1^{ère} classe.

Or, considérant que cet agent remplit les conditions d'ancienneté pour accéder au grade d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe et que, d'après les derniers éléments reçus par le Centre Hospitalier, il s'avère que le grade de reclassement correspondrait à Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe.

Il est donc nécessaire d'ouvrir un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe pour permettre la nomination de cet agent et de présenter ce changement à la CAP du 12 mars prochain.



COMPTE RENDU

Intitulé de la réunion : Comité Syndical
Date : 9 mars 2015

Rédigé par : Sandra Mercier
Vérifié par : Zora Qochih & Hubert Martin
Validé par : Guy SAILLARD

Le Comité Syndical, après délibération, à l'unanimité, a

- DONNE SON ACCORD pour que soit créé un poste d'Adjoint d'Animation Principal de 2^{ème} classe,
- DEMANDE à la CAP du Centre de Gestion du 12 mars 2015 le changement de grade,
- AUTORISE le Président à nommer l'agent et à signer l'arrêté de changement de grade,
- DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2015 et aux suivants.

Questions diverses :

M. Berrez souhaite faire le point avec TRIADIS, et demande une consultation sur la même durée, commune ou individuelle.

Mlle QOCIH informe que TRIADIS maintiendra les tarifs de 2014 sur 2015.

La séance est levée à 17:45